

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017

L'an 2017 et le 22 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain, Mme VILLAIN Brigitte, M. MAIER Jean-Paul (parti à 20h50) ,M. BACHELERY Alain (arrivé à 21h15)

Absent excusé : Mme MAROT Aurélie, M. GARNIER Sylvain.

Pouvoirs : Mme MAROT Aurélie donne pouvoir à M. TISSOT Romain, M. MAIER Jean-Paul donne pouvoir à M. CERVANTES Jésus en raison de son départ à 20h50.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Le quorum atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Voici la liste des décisions prises lors de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2017. Vote favorable à l'unanimité.
- Décision modificative n° 1 pour transférer 8 400 euros du compte 6042 au compte 739223 afin de pouvoir régler le FPIC fixé à 13 385 € pour 2017. Vote favorable à l'unanimité.
- Demande d'installation de vestiaires d'occasion au stade de football et réalisation de travaux d'aménagement. Avis défavorable à l'unanimité.
- Transfert de la compétence scolaire périscolaire à la communauté de communes Venduvre – Soulaines – Approbation du procès-verbal de transfert à l'unanimité.
- Proposition de modification du tableau des effectifs au 1er octobre 2017 avec suppression des postes d'ATSEM et d'animatrice périscolaire transférés à la communauté de communes de Venduvre-Soulaines. Vote favorable à l'unanimité.
- Transfert de la compétence scolaire / périscolaire - Autorisation donnée au Maire de signer les conventions et leurs avenants. Vote favorable à l'unanimité
- SDDEA article 35 "modifications statutaires" - consultation des membres. Vote favorable à l'unanimité.
- Redevance d'occupation du domaine public routier par France Télécom : Redevance 2017 fixée à 455,74 €. Vote favorable à l'unanimité
- Changement de la porte d'entrée de la mairie. Devis de la société E.R SERVICES retenu pour un montant de 5 204.96 €. Vote favorable à l'unanimité.
- Proposition d'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins. Vote défavorable